

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°08

**OBJET : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES
PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE
PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION DE
MÉDIATION SOCIALE ENTRE LE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC
BORDEAUX MÉTROPOLE MÉDIATION ET LA VILLE DE BÈGLES**

L'an deux mille vingt-deux le 6 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **30 novembre 2022**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, M. Aurélien DESBATS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sylvaine PANABIERE, M. Guérolé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, Mme Laetitia VASSEUR, M. Idriss BENKHELOUF, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

M. Olivier GOUDICHAUD donne procuration à M. Aurélien DESBATS
Mme Bénédicte JAMET-DIEZ donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET
Mme Sadia HADJ ABDELKADER donne procuration à Mme Catherine CAMI
M. Florian DARCOS donne procuration à Madame Marie-Laure PIROTH
Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE

Secrétaire de la séance : Mme Edwige LUCBERNET

Monsieur Pascal LABADIE expose :

Depuis le 1^{er} septembre 2019, la ville de Bègles a renforcé son action publique en direction des quartiers en proposant une mission de médiation sociale mise en œuvre par le G.I.P Bordeaux Métropole Médiation. Cette mission se traduit par la présence de deux médiateurs qui interviennent prioritairement sur les quartiers des Terres Neuves et Maurice Thorez.

La présence terrain représente 65 % de l'activité des médiateurs. Il s'agit pour les médiateurs d'observer les usages et d'aller vers les habitants et les commerçants pour une écoute active et un relevé d'ambiance. L'activité des médiateurs se traduit également par des interventions directes pour faciliter l'accès aux droits (logement, emploi, ...), la gestion des conflits (d'usage ou de voisinage), et des signalements au service « Prévention-Médiation-Tranquillité » qui fait le lien avec les services compétents (dégradations, véhicules épaves/ ventouses, présence de déchets/ encombrants...).

L'activité des médiateurs est également consacrée à la mise en relation avec un partenaire, à la facilitation de projets ou initiatives citoyennes et à une partie administrative (mission de reporting pour rendre compte de l'activité et des évolutions).

Au cours de l'année 2022, les médiateurs ont, entre autres, mis l'accent sur :

- L'accès à l'emploi et la formation et sur les co-interventions avec les partenaires de l'insertion dans une démarche d'aller vers les publics éloignés des structures
- La lutte contre la fracture numérique en s'appuyant sur la présence d'un triporteur numérique en pied d'immeuble dans les quartiers (en partenariat avec le PIMMS).
- La présence aux abords des établissements scolaires et ce, afin de tisser du lien avec les collégiens et réguler les tensions qui peuvent apparaître à la sortie des classes notamment à la veille de vacances scolaires
- La sensibilisation des collégiens aux réseaux sociaux dans le cadre de la Quinzaine contre le harcèlement
- Le partenariat avec l'action sociale pour rétablir un lien avec les personnes, limiter les risques de rupture et faciliter les démarches
- La mobilisation des habitants pour relancer le conseil citoyen du quartier des Terres Neuves

Après plus de trois années d'intervention sur la commune de Bègles, les apports au niveau territorial sont multiples et se traduisent par une meilleure connaissance des publics et besoins dans les quartiers, davantage de réactivité face à des dysfonctionnements repérés sur l'espace public, un accompagnement renforcé des publics vers l'accès aux droits, un apaisement des tensions inter-quartiers et un regard expert sur l'émergence de nouvelles problématiques.

La municipalité considère que les médiateurs remplissent une mission essentielle visant à mieux accompagner les habitants dans un contexte de mutations (réhabilitation de la résidence Maurice Thorez, finalisation de la rénovation du quartier des Terres Neuves, ...) et de crises successives qui impactent fortement les publics les plus précaires.

Sur l'année 2023, le G.I.P Médiation poursuivra sa feuille de route et sera mobilisé sur de nouveaux enjeux à savoir :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

- La prévention des rixes, l'utilisation et la communication sur des réseaux sociaux par les jeunes pouvant révéler des situations de cyberharcèlement. Il s'agit des sujets au cœur des préoccupations des principaux de collèges ayant parfois des répercussions sur l'espace public (accrochages/ rixes)
- L'aide aux victimes par le biais de co-interventions avec le CIDFF permettrait d'aller vers les citoyens avec l'idée de mieux informer, sensibiliser et prévenir différentes formes de violences intrafamiliales, sexuelles, sexistes, discriminations
- L'aller à la rencontre des publics les plus isolés et notamment les seniors
- La médiation entre les habitants/ commerçants/ entreprises et les travailleuses du sexe pour une meilleur cohabitation des publics
- La prise en compte de la santé mentale qui pourrait se traduire par une formation des médiateurs afin de leur permettre de sensibiliser le public et de faciliter les orientations

Le cout total de la mission s'élève à 89 737 € pour une durée de 12 mois.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

VU la délibération n°10 de la séance du 28 juin 2019 relative à la convention de partenariat entre le Groupement d'Intérêt Public Bordeaux Métropole Médiation et la Ville de Bègles (relative à la réalisation d'un diagnostic de médiation sociale)

VU la délibération n°05 de la séance du 4 juillet 2019 relative à la convention de partenariat entre le Groupement d'Intérêt Public Bordeaux Métropole Médiation et la Ville de Bègles (relative au lancement de la médiation sociale)

VU la délibération n°01 de la séance du 29 septembre 2020 approuvant le renouvellement de la convention de partenariat entre le G.I.P Bordeaux Métropole Médiation et la ville de Bègles pour la période 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2021

VU la délibération n°07 de la séance du 15 décembre 2020 autorisant la Ville de Bègles à adhérer au Groupement d'Intérêt Public Bordeaux Métropole Médiation

VU la délibération n°12 de la séance du 07 décembre 2021 approuvant le renouvellement de la convention de partenariat entre le G.I.P Bordeaux Métropole Médiation et la Ville de Bègles pour la période 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

VU les orientations définies lors de la séance plénière du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (C.L.S.P.D.) de Bègles du 16 décembre 2021

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel joint en annexe

CONSIDÉRANT que la Ville de Bègles met à disposition du G.I.P. Médiation un agent jusqu'en décembre 2023 (renouvelable chaque année sous réserve de l'accord de l'ensemble des signataires) sans contrepartie dont le coût est estimé à 40 239 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

CONSIDÉRANT que la mise en place de cette mission de médiation sociale sur la commune de Bègles s'inscrit dans une démarche plus globale portée dans le cadre du contrat de ville métropolitain. Le développement de l'offre de médiation sociale est identifié comme un levier afin d'améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers et lutter contre la précarité

CONSIDÉRANT que les crises successives exposent davantage les plus vulnérables sur le plan sanitaire, économique et social, il est indispensable de poursuivre la présence des médiateurs au plus près des habitants des quartiers prioritaires

DÉCIDE


Article 1 : D'approuver la convention de partenariat entre le G.I.P. Médiation pour une mission de médiation sociale et de conflits de voisinage d'une durée d'un an (à savoir du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023).

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat et tous documents afférents.

Article 3 : D'autoriser la Ville de Bègles à déposer un dossier de demande de subvention et à percevoir les subventions attribuées par Bordeaux Métropole au titre de la Politique de la Ville pour la mission de médiation sociale.

Article 4 : De prévoir les crédits sur le budget principal 2023 de la Ville chapitre 011 article 6228.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



VOTANTS : 35
POUR : 35
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ